

Informations Vote

Avant le jour de vote

Le club doit indiquer au Comité Régional le nom ou les noms de ses représentants via le formulaire électronique impérativement avant le 15 novembre 2020 : [cliquez ici](#)

Notez qu'il est impératif de remplir le formulaire autant de fois que le nombre de représentants.

Exemple : Monsieur Martin et Madame Dupond votent. Le club devra remplir deux formulaires un pour Monsieur Martin et un pour Madame Dupond.

Obligation de licence

Pour pouvoir voter, chaque représentant doit être licencié pour la saison 2020/2021

Contrôle des mandats

⇒ **Organisation**

L'appel des clubs se fera par le recensement des connexions sur l'outil Teams

② MANDAT

- Noter le nombre de voix à l'aide du courrier et du tableau de répartition de voix que nous vous avons transmis le 3/11/2020 par mail
- Le mandat doit être complété, signé et envoyé au plus tard le 15 novembre 2020 au Comité Régional par mail à nadege.martail-bouye@ffgym-na.fr

③ Procuration (si nécessaire) : voir informations ci-dessous

MODALITES DE PROCURATION

Le club qui ne peut pas se connecter le jour de l'Assemblée Générale, et qui souhaite se faire représenter par le ou les représentants d'un autre club, doit :

- a - Compléter et signer la procuration.
- b - Compléter et signer le mandat.
- c - Envoyer ces 2 documents à la ou les personne(s) qui représentera(ront) le club
- d - Envoyer une copie de la procuration au Comité Régional pour le 15 novembre 2020 dernier délai :
 - par mail à Nadège : nadege.martail-bouye@ffgym-na.fr
- e – Remplir le formulaire électronique impérativement avant le 15 novembre 2020 : [cliquez ici](#)

Modalités de vote

Le vote se déroule par un système de vote distanciel. [Ici téléchargez la notice du système de vote électif](#)